

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 15 février 2017.

Étaient présents : M. MERCIER Jacques, M. ORAIN Xavier, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme DELMAS Michèle, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse.

Était absents excusés : Mme LAPOUGE Raquel (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier), M. CRAMAILH Yves.

Assistait : Mme TESNIÈRE Maryse - attaché territorial.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

Modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Fonction publique territoriale : mise à jour du tableau des effectifs suite au changement de dénomination dans les grades.

Accord à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11/01/2017.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N° 004/2017

OBJET : Aménagements touristiques : aménagement paysager de la rue Barbecane et de la Rue Saint-Jean – demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de continuer les travaux de réhabilitation et de requalification des espaces publics entrepris régulièrement dans le village au vu de la réflexion menée en 1990 par la commune et le C.A.U.E. qui a permis l'obtention de labels prestigieux :

- Un des plus Beaux villages de France en 1993,
- Petite Cité de Caractère en 2012.

Cette année, il propose de requalifier les espaces de la rue Barbecane et de la rue Saint-Jean et précise qu'à travers l'aménagement paysager de ces rues, il est nécessaire de trouver un consensus pour satisfaire le plus grand nombre d'usagers au sein de la "zone partagée" installée sur l'emprise totale du bourg (habitants, touristes, piétons, voitures, etc. ...), sans pénaliser les uns par rapport aux autres. Le but est non seulement de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire des lieux, mais aussi de soutenir et dynamiser le village par la poursuite d'un aménagement général qui crée des espaces plus attrayants, connectés entre eux, faciles à gérer et qui renforcent le tissu urbain sans oublier les préconisations d'accessibilité listées dans le P.A.V.E.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 504 756,08 €uros H.T. soit 605 707,30 €uros T.T.C. Monsieur le Maire pense réaliser les travaux en deux temps en dehors des périodes estivales :

- la première réalisation, concernant la rue Barbecane, pour un montant estimatif de 236 673,73 €uros H.T. soit 284 008,48 €uros T.T.C. avec une prévision de réalisation pour le 4^e trimestre 2017,

- la deuxième réalisation, concernant la rue Saint-Jean, pour un montant estimatif de 233 082,35 €uros H.T. soit 279 698,82 €uros T.T.C. avec une prévision de réalisation pour le 4^e trimestre 2018
- les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 35 000,00 €uros H.T. soit 42 000,00 €uros T.T.C.

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
• Détail des principaux postes : ⇒ Honoraires et frais annexes ⇒ Réhabilitation Rue Barbecane ⇒ Réhabilitation Rue Saint-Jean	35 000,00 € 236 673,73 € 233 082,35 €	• Contreparties publiques nationales : ⇒ État - D.E.T.R. 2017 – Aménagement de bourg et/ou touristiques (35 % du montant H.T.) ⇒ Conseil départemental dans le cadre du Développement local – revitalisation du monde rural et de son bâti (40 % d'une dépense plafonnée à 153 000,00 € H.T.) pour la tranche rue Barbecane ⇒ Conseil départemental dans le cadre du Développement local – revitalisation du monde rural et de son bâti (40 % d'une dépense plafonnée à 153 000,00 € H.T.) pour la tranche rue Saint-Jean ⇒ Fonds propres commune d'Aubeterre-sur-Dronne (40,75% du montant H.T.)	176 664,63 € 61 200,00 € 61 200,00 € 205 691,45 €
Coût total H.T.	504 756,08 €	Montant global du financement H.T.	504 756,08 €
T.V.A. 20,00 %	100 951,22 €	F.C.T.V.A. (16,404 % du montant T.T.C.)	99 360,23 €
		Autofinancement solde TVA	1 590,99 €
Coût total T.T.C.	605 707,30 €	Coût total T.T.C.	605 707,30 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement proposé ci-dessus,
SOLLICITE Monsieur le Préfet pour l'obtention au taux maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2017 sur la ligne d'action "Aménagements Touristique".

Résultats comptables de l'exercice 2016

Résultats 2016 du Budget principal de la Commune

COLLECTIVITE : Commune d'Aubeterre sur DRONNE
EXERCICE : 2016

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	AMORTISSEMENTS + CESSIONS	61 754,92 € PF mensuel
RECETTES	303 903,21 €	741 050,00 €	9 103,41 €	731 955,59 €
DEPENSES	400 775,97 €	612 809,81 €	51 482,80 €	561 327,01 €
RESULTAT	-96 872,76 €	128 249,19 €	23,31% Capacité Autofinancement Brute	170 628,58 € CAF brute

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2016	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2016	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2017	restes à réaliser recettes en 2017	calcul si besoin de prélevement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2017	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2017
INVESTISSEMENT	-21 358,45 €		-96 872,76 €	-118 231,21 €	-26 432,97 €	50 921,91 €	-93 742,27 €	93 742,27 €	
FONCTIONNEMENT	709 131,85 €	-206 140,45 €	128 249,19 €	631 240,59 €			-93 742,27 €		537 498,32 €
	502 991,40 €		31 376,43 €	513 009,38 €					

Résultats 2016 du Budget annexe "Base de Loisirs"

COLLECTIVITE : Base de loisirs d'Aubertre sur DRONNE
EXERCICE : 2016

7 010.51 € PF mensuel

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	AMORTISSEMENTS	
RECETTES	15 381.00 €	84 234.09 €	7 199.00 €	77 038.09 €
DEPENSES	29 492.19 €	71 546.79 €	15 381.00 €	86 927.79 €
RESULTAT	-14 111.19 €	12 687.30 €	27.10% Capacité Autofinancement Brute	20 876.30 € CAF brute

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2016	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2016	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2017	restes à réaliser recettes en 2017	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2017	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2017
INVESTISSEMENT	28 518.44 €		-14 111.19 €	14 407.25 €	0.00 €	0.00 €	14 407.25 €	0.00 €	
FONCTIONNEMENT	16 543.90 €		12 687.30 €	29 231.20 €				0.00 €	29 231.20 €
		16 543.90 €	-1 423.89 €	43 638.45 €					

Résultats 2016 du Budget annexe "Assainissement"

COLLECTIVITE : Assainissement d'Aubertre
EXERCICE : 2016

7 179.62 € PF mensuel

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	AMORTISSEMENTS	
RECETTES	31 324.35 €	86 155.45 €	20 362.35 €	65 793.10 €
DEPENSES	44 230.53 €	79 892.52 €	31 324.35 €	48 558.17 €
RESULTAT	-12 906.18 €	6 262.93 €	26.16% Capacité Autofinancement Brute	17 224.93 € CAF brute

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2016	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2016	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2017	restes à réaliser recettes en 2017	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2017	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2017
INVESTISSEMENT	5 543.87 €		-12 906.18 €	-7 362.31 €	0.00 €	0.00 €	-7 362.31 €	7 362.31 €	
FONCTIONNEMENT	144 054.70 €	0.00 €	6 262.93 €	150 317.63 €				-7 362.31 €	142 955.32 €
		144 054.70 €	-6 643.25 €	142 955.32 €					

Résultats 2016 du Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique"

COLLECTIVITE: Bâtiment d'accueil touristique
EXERCICE : 2016

Emission dans l'exercice

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes		2 698.08 €
Dépenses		37.92 €
Résultat	0.00 €	2 660.16 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat clôture 2015	Affectation 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	0.00 €		0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	4 632.59 €	0.00 €	2 660.16 €	7 292.75 €
TOTAL	4 632.59 €		2 660.16 €	7 292.75 €

Résultats 2016 du Budget annexe "C.C.A.S"

COLLECTIVITE: CCAS
EXERCICE : 2016

Emission dans l'exercice

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes		2 386.92 €
Dépenses		2 238.37 €
Résultat	0.00 €	148.55 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat clôture 2015	Affectation 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
INVESTISSEMENT	0.00 €		0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	1 167.08 €	0.00 €	148.55 €	1 315.63 €
TOTAL	1 167.08 €		148.55 €	1 315.63 €

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement 2016			29 231.20
Virement de la section de fonctionnement 2016			16 154.75
Montant disponible pour équilibrer les budgets			13 076.45

N° 005/2017

OBJET : Exercice 2017 – Budget principal de la commune – ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses et recettes d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Désignation	Restes à Réaliser 2016	Ouverture Crédits 2017	Crédits totaux
Dépenses d'investissement			
C/ 2313 – 446 : Réhabilitation des toilettes publiques		15 000,00 €	15 000,00 €
C/ 2315 – 450 : Aménagements paysagers Rue Barbecane et Rue Saint-Jean		6 000,00 €	6 000,00 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017 lors de son adoption.

N° 006/2017

OBJET : Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) au 01/01/2017.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux			
Secrétaire générale	Attaché	Attaché	1 poste à 35 h
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Agent polyvalent des services administratifs	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	1 poste à 35 h
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	1 poste à 35 h
Agent d'entretien des locaux administratifs	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	1 poste à 12 h 30
Placier sur le marché hebdomadaire de plein vent	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	1 poste à 1 h 06
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine			
Guide patrimonial	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h
Guide patrimonial	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine	1 poste à 22 h 30

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Subventions de fonctionnement 2017 versées aux associations

Deux nouvelles associations Aubeterriennes ont vu le jour en fin d'année 2016 :

- **l'Association ALBATERRA** qui a pour objet de valoriser et de promouvoir le "patrimoine culturel immatériel" et "vivant" des métiers de la céramique en Sud Charente,
- **l'association ÉMULSIONS** qui a pour objet de mettre en place plusieurs actions de médiation autour de la photographie : festival photographique et exposition, ateliers et démonstrations, animations scolaires, stages, workshops et résidences.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, les conseillers municipaux concernés par l'administration d'une association ont participé au débat mais se sont retiré au moment du vote.

Le conseil municipal,
À l'unanimité,

DÉCIDE de verser pour l'année 2017 les subventions de fonctionnement suivantes :

Organismes	Mandaté en 2014	Mandaté en 2015	Année 2016		Propositions 2017
			Budget total (BP+DM)	Réalisé	
C/6574 - Subventions					
A.D.A.P.E.I.	35.00	35.00	35.00	35.00	35.00
A.D.M.R.	185.00	185.00	185.00	185.00	185.00
A.D.P.E.P. 16 (Centre de Découverte)	350.00	-	-	-	-
AFMTéléthon	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Amic. des donateurs de sang chalais aubet.	75.00	75.00	75.00	75.00	75.00
Anciens combattants FOPAC	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00
ANIM'AUBETERRE	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Ass. COOPERATION	-	-	500.00	500.00	250.00
Ass. EDHLUT (Trarieux)	1 200.00	300.00	300.00	300.00	300.00
APPEL Castel-Marie CHALAIS	-	-	60.00	60.00	100.00
C.I.F.O.P. ANGOULEME	50.00	50.00	-	-	-
Chambre des Métiers	153.30	176.00	176.00	175.56	180.00
Charente Nature	25.00	-	25.00	25.00	25.00
Chorale "Chant'Aubeterre"	200.00	200.00	200.00	200.00	-
Club nautique	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
Collège Rancy de Chalais	280.00	-	-	-	70.00
Coopérative scolaire d'Aubeterre	-	-	-	-	-
Coopérative scolaire de Bonnes	350.00	-	-	-	210.00
Coopérative scolaire de Laprade	350.00	-	350.00	350.00	-
Coopérative scolaire de Saint-Romain	-	-	-	-	-
Couleur d'Aquitaine (concours de peinture)	345.00	430.00	300.00	300.00	300.00
Croix-Rouge Tude et Dronne	-	75.00	75.00	75.00	75.00
Ecole de musique de Saint-Aulaye	100.00	100.00	100.00	100.00	-
Fondation Patrimoine Limoges	-	400.00	-	-	-
Football club	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00
Gym. Volontaire	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
Groupe Pédagogique Interscolaire			40.00	40.00	40.00
La Carpe Aubeterrienne	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00
La Prévention Routière	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00
Les Amis du Moulin de Poltrot (Nabinaud)			50.00	50.00	50.00
Les restaurants du cœur	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
Ligue contre le cancer Comité Charente	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
Maison Familiale Rurale du Ribéracois	50.00	50.00	-	-	-
Office de Tourisme de Pôle Sud-Charente		750.00	900.00	891.98	900.00
P.A.C.T. Charente	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Ste Chasse de LAPRADE	-	-	-	-	-
Ste Chasse de SAINT-ROMAIN	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Sud Charente Alliance Judo	300.00	300.00	-	-	-
Sud-Charentes-Aquitaine			30.00	30.00	-
Tennis club	600.00	600.00	600.00	600.00	600.00
Tennis club (tournoi août de chaque année)	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
Divers (prendre délibération pour affectation)	-	-	1 440.00	-	1 000.00
Nouvelles demandes :					
Association ALBATERRA (Aubeterre)					500.00
Association ÉMULSIONS (Aubeterre)					500.00
TOTAL	10 253.30	9 331.00	11 046.00	9 597.54	11 000.00

RAPPEL :

Pour pouvoir prétendre au versement des subventions, les associations devront obligatoirement fournir :

- un courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire,
- les statuts de l'association en vigueur,
- la liste des membres actuels du bureau de l'association,
- le bilan moral et financier de l'année N-1, approuvé par l'Assemblée Générale et signé,
- le rapport d'activités de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale et signé,
- le budget prévisionnel de l'action éventuelle,
- le budget prévisionnel de l'association de l'année en cours,
- un RIB.

Informations diverses :

Concours de peinture organisé par l'association "Couleurs d'Aquitaine"

Accord à l'unanimité pour confier à nouveau l'organisation du concours de peinture "saison 2017" du jeudi 25 mai 2017 à l'association "Couleurs d'Aquitaine".

Déroulement de la journée d'atelier nomade :

8 h 00 – 12 h 00	Accueil des participants, inscriptions, validation des supports, présentation du patrimoine de la commune.
8 h 00 – 16 h 00	Création des œuvres sur le motif ou en intérieur suivant le temps. Les artistes apportent leur matériel. Un matériel pour enfant sera à disposition.
15 h 30 - 16 h 00	Fin du concours - Restitution des œuvres par les artistes et accrochage
16 h 15 – 17 h 00	Délibération du jury local à huis clos
17 h 00 - 18 h 00 (environ)	Exposition, palmarès et verre de l'amitié

Publications dans divers magazines

Un plan de communication est mis en place au niveau du Sud-Charente. Le projet est porté par l'Office de Tourisme de Pôle du Sud-Charente. Les communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais et Villebois-Lavalette y sont associées et pourront prétendre à une subvention européenne LEADER à hauteur de 50% de la dépense HT.

L'Office de Tourisme facturera la dépense à chaque commune en déduisant les subventions obtenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose la programmation suivante :

Désignation	Coût estimatif TTC
Le Guide régional CEZAM 2017 (comités d'entreprises)	192,00 €
Découverte des Provinces de France	300,00 €
Le Picton Charentais	600,00 €
Périgord Découverte	3 030,00 €
Living	1 000,00 €
TOTAL	5 122,00 €
TOTAL ESTIMATIF ARRONDI	5 200,00 €

Soit un coût **HT de 4 333,33 €** et une **subvention LEADER** espérée d'un montant de **2 166,66 €**

Dates à retenir

- Diffusion du film intitulé "Le pays de l'innocence" le **jeudi 23 février 2017 à 20 heures 30** sur la chaîne de télévision LCP (en mémoire au président de la république François MITTERRAND).
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 29 mars 2017 à 19 heures**

Questions diverses :

1. Livraison prochaine du "Plan Cavalier",
2. Petites cités de caractère : la ville de BRANTÔME homologable,
3. Organiser prochainement une visite de la Base de Loisirs,
4. Constructions illicites : rappeler les règles d'urbanisme et les prescriptions de l'A.V.A.P. aux intéressés.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt-deux heures quinze.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	
LAPOUGE Raquel	Pouvoir pour MAFFRE Xavier
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
DELMAS Michèle	
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	Excusé